

Bilan 2007

Volet logement du plan de cohésion sociale en Rhône-Alpes

1 • Une année 2007 caractérisée par la mise en œuvre de la loi instituant le droit au logement opposable

L'année 2007, troisième année de mise en œuvre du volet logement du plan de cohésion sociale, a été marquée par la publication de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO).

Devant l'insuffisance de l'offre de logements à loyers accessibles, la loi DALO a accru les objectifs de réalisation du plan de cohésion sociale sur les années 2005-2009 dans le parc public. Il s'agit de rééquilibrer l'effort de construction en insistant notamment sur un accroissement du nombre de logements financés en PLAI.

La mobilisation du parc privé, qui constitue une priorité forte du plan de cohésion sociale, s'appuie sur trois axes :

- > le développement de l'offre de logements à loyers maîtrisés,
- > la remise sur le marché de logements vacants,
- > la lutte contre l'habitat indigne et les situations de risques.



2 • Des objectifs et des moyens accrus

OBJECTIFS 2007	PARC PUBLIC				PARC PRIVÉ			
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL	LOYERS INTERMÉDIAIRES	LOYERS CONVENTIONNÉS	REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGTS VACANTS	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
RHÔNE-ALPES	6 292	2 002	2 890	11 184	1 499	1 584	1 728	1 087
FRANCE ENTIÈRE	60 000	20 000	27 000	107 000	23 819	16 187	18 417	14 636

Parc public :

Les objectifs de production 2007 assignés à la région Rhône-Alpes ont globalement augmenté de 21% par rapport à 2006, voire de 31% si l'on ne considère que l'objectif PLUS/PLAI. Les moyens financiers ont été délégués en conséquence.

Parc privé :

Les objectifs 2007 de l'Anah sont comparables à ceux de 2006, seul l'objectif en matière de lutte contre l'habitat indigne concernant les propriétaires bailleurs a augmenté de 45%.

3 • Une production en hausse

	PARC PUBLIC				PARC PRIVÉ			
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL	LOYERS INTERMÉDIAIRES	LOYERS CONVENTIONNÉS	REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGTS VACANTS	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
PRODUCTION 2007								
RHÔNE-ALPES	5 655	1 619	2 861	10 135	522	1 129	1 225	713
TAUX DE RÉALISATION DE L'OBJECTIF	90%	81%	99%	91%	35%	71%	71%	66%

Parc public :

Grâce à un taux de réalisation global des objectifs de 91%, le nombre de logements financés dans le cadre du plan de cohésion sociale, place la région Rhône-Alpes en 2^e position au niveau national derrière l'Île-de-France. Avec 10 135 logements financés, Rhône-Alpes affiche une progression de 14% par rapport à 2006 où l'on dénombrait 8 676 logements financés, et de 29% par rapport à 2005, première année de mise en œuvre du PCS. Près de la moitié de la production régionale a été assurée par les collectivités délégataires, le Grand Lyon représentant, à lui seul, près du quart des logements financés. Un effort considérable a été accompli en matière de PLAI, produit sur lequel la production a été doublée par rapport à 2006.

Parc privé :

Bien qu'en progression continue par rapport aux années précédentes, les résultats obtenus en 2007 dans le secteur du parc privé restent contrastés. Malgré une production qui a doublé par rapport à 2002, le nombre de logements à loyers maîtrisés financé reste préoccupant, alors que ce segment constitue l'objectif prioritaire du PCS. La difficulté provient pour l'essentiel des zones de forte tension immobilière où les prix du marché n'incitent pas les propriétaires à œuvrer dans le social. La remise sur le marché de logements vacants reste stable par rapport à 2006. En matière de lutte contre l'habitat indigne, les résultats obtenus sont encourageants (+20% par rapport à 2006), grâce à un partenariat renforcé sur le terrain.

Rédaction : V.Uberto - DRE

> **Pour toutes informations supplémentaires**, vous pouvez contacter Véronique UBERTO, à la DRE, service habitat, logement et statistiques : veronique.uberto@developpement-durable.gouv.fr